Fédération Nationale FNAF Agroalimentaire et Forestière

LA FEDERATION COMMUNIQUE

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

UNE STRATEGIE D'ABANDON

La ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire a ouvert début décembre 2025 le cycle des conférences de la souveraineté alimentaire, inscrites dans la dernière loi d'orientation agricole. Ces conférences se veulent être un appel général à la mobilisation pour sécuriser l'approvisionnement alimentaire national. Il est vrai qu'en dix ans, l'excédent de la balance commerciale du secteur s'est effondré, passant de 10 milliards d'euros à… 350 millions à fin août 2025, et devrait s'approcher de zéro à la fin de l'année, voire passer dans le rouge. Ces chiffres signent un échec patent du patronat et du gouvernement, Macron se payant de grands mots au printemps 2020, pendant le confinement et les difficultés d'approvisionnement, déclarant *« (…) déléguer notre alimentation (…) à d'autres est une folie »*, mais ne changeant en rien la stratégie industrielle d'un secteur vital pour la population.

Au vu des dires de la ministre, on peut gager qu'il n'en sortira rien. Le gouvernement préfère reporter la responsabilité sur les consommateurs qui *« (…) doivent prendre conscience des enjeux »* plutôt que de s'attaquer aux stratégies des groupes, qu'ils soient coopératifs ou à capitaux privés. Et c'est bien le développement de leurs stratégies financières internationales qui est mortifère pour notre indépendance alimentaire. Entre 2000 et 2019, le stock d'investissements directs étrangers des industries agroalimentaires françaises a été multiplié par quasi 5, passant de 16,3 milliards d'euros à 77,4 milliards d'euros. Les plans de restructuration, les fermetures de sites en France se multiplient, avec leur cortège de licenciements. Si ces chiffres sont anciens, ils n'en restent pas moins illustratifs de la stratégie d'abandon du développement industriel national agroalimentaire.

Ce n'est pas un énième plan ou une « charte de bonne conduite » très en vogue à l'Ania qui peuvent amener un début de commencement de solution. Les États généraux de l'alimentation en 2017-2018 ont donné lieu à 3 lois Egalim, il était même question d'en faire une 4ème, et la question du revenu des agriculteurs n'est toujours pas réglée au vu des colères paysannes récurrentes. La reconquête industrielle agroalimentaire ne relève pas d'une « mauvaise image de l'agroalimentaire » dans l'opinion, même si la qualité des produits doit devenir une préoccupation essentielle dans cette reconquête. La recherche de rentabilité financière à court terme fait passer la qualité en supplément d'âme, en économisant sur les effectifs et la non reconnaissance des qualifications, sur les salaires, des conditions de travail extrêmement dégradées, sur les matières premières, les mauvaises conditions d'entretien des machines et leur nettoyage…

Sécuriser notre approvisionnement alimentaire et assurer notre indépendance nationale exigent la maîtrise publique de notre production. L'alimentation, élément vital, doit être déclarée bien public et à ce titre, les groupes alimentaires doivent être nationalisés démocratiquement et les revendications des salariés satisfaites. Cette maîtrise publique donnerait à notre pays la capacité d'orientations stratégiques de la filière agricole et alimentaire pour répondre aux besoins alimentaires de la population en quantité et qualité et construire des coopérations internationales mutuellement avantageuses.

Montreuil, le 31 décembre 2025

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr